



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2025-219-PM

Objet : Animation festive « Plain'Apéro » Edition 2025 - Interdiction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Croix Mouraud - Réserve de l'ensemble des places de stationnements du parking public de la salle communale sport et loisirs, Boulevard des Nations Unies.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement ;

Vu le code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles R 610-5 et L 131-13 du Code Pénal,

Vu l'organisation d'une animation festive dénommée « Plain'Apéro » Samedi 5 juillet 2025 organisée en collaboration avec la Mairie et l'association des commerçants et des artisans de La Plaine sur mer,

Vu la lettre-circulaire préfectorale en date du 10 janvier 2025 « Adaptation de la posture VIGIPIRATE « hiver-printemps 2025 », portant sur le rappel des consignes à appliquer en matière de « vigilance renforcée » VIGIPIRATE niveau « Urgence attentat ».

Considérant la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement dans un périmètre délimité, dédié au déroulement de l'animation « Plain'Apéro », le samedi 5 juillet 2025.

Considérant dans ce contexte, l'impérieuse nécessité de veiller à la sécurité des participants.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits, sur la portion de rue de la Croix Mouraud comprise entre l'avenue des Sports et le rond-point du Fort Gentil, du samedi 5 juillet 2025 à 13h00 au dimanche 6 juillet 2025 à 03h00.

Article 2 : Des déviations seront mises en place aux 2 extrémités de la portion de voie citée dans l'article 1^{er} du présent arrêté pour :

- Les véhicules venant du rond-point du Fort Gentil en direction de la Croix Mouraud, seront déviés par le boulevard des Nations Unies et l'avenue des sports.
- Les véhicules venant de la Croix Mouraud en direction du rond-point du Fort Gentil seront déviés par la rue Léon Fourneau et la place Ladmiraault.

Article 3 : Du samedi 5 juillet 2025 à 13h00 au dimanche 6 juillet 2025 à 03h00, l'avenue des sports sera mise en sens unique en raison de l'animation « Plain'Apéro ».

Article 4 : L'intégralité du parking public de la salle communale « sports et loisirs », situé boulevard des Nations Unies est réservé du samedi 5 juillet 2025 à 13h00 au dimanche 6 juillet 2025 à 03h00 au profit de l'organisation de l'animation festive « Plain'Apéro »

Article 5 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Ampliation

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Chef du Centre de secours de La Plaine - Préfailles
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale
- Monsieur le responsable des services techniques.

La Plaine-sur-Mer, le 06 juin 2025.

Danièle VINCENT
Maire

